
Annonce du nombre des détenus dans les maisons d'arrêt du département de police de Paris au 6 frimaire, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce du nombre des détenus dans les maisons d'arrêt du département de police de Paris au 6 frimaire, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 253;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39460_t1_0253_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

elle, et c'est une récompense bien chère pour de vrais soldats.

« La contre-révolution était prête à éclater dans le canton de Saint-Germain, district de Gourdon, département du Lot, les habitants de ce canton avaient eu la criminelle audace de demander un chef et l'anéantissement de la Convention nationale, motifs bien puissants pour exciter notre indignation, et nous armer contre de pareils scélérats, auxquels nous avons fait mordre la poussière. Le représentant du peuple Taillefer et l'administration du département du Lot ont rendu la tranquillité à ce pays qui commence à aimer la République.

« L'armée contre-révolutionnaire de Charrier, retranchée dans les cavernes de la Lozère, voulait tenter de nouveaux efforts pour troubler les départements méridionaux; le représentant Taillefer nous donne ordre de marcher contre les brigands et, de concert avec les troupes de la République cantonnées dans les départements, nous avons dissipé l'ennemi. Honteux de sa défaite, et ne pouvant rien par les armes, il prétend se servir de l'intrigue pour terrasser les patriotes.

« Il existe un grand complot, et qui mérite toute votre attention. Les intérêts de la République sont compromis, et Pitt emploie toutes sortes de manœuvres pour rendre les meilleurs républicains odieux au peuple. Faisons voir à cet insolent ministre que tous les ressorts de sa royale politique ne prévaudront pas sur nous, et que la vigilance de la République déconcertera ses trames perfides. Je suis à même de donner au comité de Salut public de la Convention les notes les plus importantes à ce sujet.

« L'armée révolutionnaire du Lot et du Cantal vous invite, au nom de la patrie, à rester à vos postes et à continuer vos travaux. Quant à nous, représentants, nous avons des bras sur lesquels vous pouvez compter, et la Convention nationale n'a rien à craindre tant que nous existerons. La patrie nous est chère, nous aimons les législateurs qui nous donnent un gouvernement populaire, et qui savent punir de mort ceux d'entre eux qui voudraient usurper une domination quelconque.

« L'armée me charge de prêter ici le serment de mourir en défendant la République, et de soutenir par son courage et de toutes ses forces la Convention nationale.

« Elle vous demande aussi de lui permettre de porter sur l'un de ses drapeaux l'inscription suivante :

CONVENTION NATIONALE.

« De l'autre côté :

A MARAT.

L'armée révolutionnaire du Lot et du Cantal, reconnaissante.

« Le général en chef,

M. VITON, sans-culotte de la section des Tuileries. ».

Les administrateurs du département de police de Paris envoient à la Convention le total des personnes détenues dans les maisons d'arrêt, montant à 3.428 (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (2).

« Commune de Paris, le 7 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 6 frimaire. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassinats; contre-révolution; délits de police municipale, correctionnelle, militaire et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	488
« Grande-Force (y compris 20 militaires).....	578
« Petite-Force.....	238
« Sainte-Pélagie.....	186
« Madelonnettes.....	262
« Abbaye (y compris 14 militaires et 5 otages).....	121
« Bicêtre.....	746
« A la Salpêtrière.....	361
« Chambres d'arrêt, à la mairie.....	83
« Luxembourg.....	365
« Total.....	<u>3,428</u>

La Société républicaine et le comité de surveillance de Montereau-sur-Yonne déposent sur l'autel de la patrie les vases et ornements de ses églises; ils invitent la Convention à rester à son poste et à continuer ses immortels travaux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la Société républicaine et du comité de surveillance de Montereau-sur-Yonne (4).

La commune de Montereau-faut-Yonne, district de Nemours, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« La Société républicaine, le comité de surveillance et la commune entière nous ont députés auprès de vous pour vous apporter les restes des hochets liberticides et superstitieux, qui n'ont servi dans tous les temps qu'à fana-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 186.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 187.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.